

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°D2024/26

QUESTION N°5

OBJET : FINANCES / RAPPORT ANNUEL D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) – ANNEE 2023

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-deux mai

A vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Maria GUYON
Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Isabelle CHOCHON-LAMBERT a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER
Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Claude CAUET
Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX
Christophe CONNAN a donné procuration à Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Christophe BATTAIS a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Pascal KLINGLER
Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric COUDERCHON

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 27

N°D2024_26 – FINANCES / Rapport annuel d'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de France (FSRIF) – Année 2023

Vu l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2334-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi en date du 13 mai 1991 relative à l'instruction d'un Fonds de Solidarité Financière entre les communes d'Ile-de-France,

Vu les articles 8 et 15 de la Loi en date du 13 mai 1991 faisant obligation aux maires des communes qui ont bénéficié au cours de l'année précédente du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France de présenter au Conseil Municipal un rapport retraçant les actions entreprises contribuant à l'amélioration des conditions de vie et qui précise leurs conditions de financement,

Considérant que la Commune a perçu la somme de 593 111 € en 2023 au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré,
Décide,**

- ✓ **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel d'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France attribué pour l'année 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.
- ✓ **PRECISER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

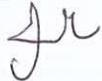
AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET
AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 22 MAI 2024

Transmis en Préfecture le : 24/05/2024

Publié(e) le : 24/05/2024

Exécutoire le : 24/05/2024

LE MAIRE



MICHEL VALLADE



Vu pour être annexé
à la délibération du

conseil municipal

N°D24/26 du 22/05/2024

LE MAIRE,



Annexe 1 – Délibération n°2024000000000000

Rapport annuel d'utilisation du fonds de solidarité de la Région Ile-de-France – Exercice 2023

(I) Domaine d'intervention (famille, social, sportif, culturel, éducatif, logement...)	(II) Localisation (quartier classée/ DSG, DSU, quartier)	(III) Équipement; construction, réa. acquisition des matériels	(IV) Nature de l'opération Subvention à une association/animation	(V) Montant global	(VI) Dont FSRIF	(VII) %
ÉDUCAIF	Groupe Scolaire Pierre Curie	Renouvellement des revêtements de route/route Réfection ménager l'habitation de volets roulants à l'école maternelle Pierre Curie	9 979,20	9 979,20	100,00%	
ÉDUCATIF	École maternelle Pierre Curie	Construction d'un mur de soutènement avec bordures et remplissage de terre à l'école Maternelle Marie Curie.	11 607,84	11 607,84	100,00%	
ÉDUCATIF	École élémentaire Marie Curie	Réhabilitation de l'école élémentaire Marie Curie, comportant la pose en place de toit et la peinture, ainsi que l'installation de nouveaux équipements de jeu dans la salle de classe, la salle des enseignants et le pavillon.	102 852,00	102 852,00	100,00%	
SOCIAL/PERSONNES ÂGÉES	École élémentaire Marie Curie	Installation de trois échelles à crinoline, vibration de la cloche, et aménagement de l'accès de la salle de bois ou de danse du gymnase Catherinoyer.	73 033,40	73 033,40	100,00%	
SOCIAL/PERSONNES ÂGÉES	Gymnase Catherinoyer	Installation du système de climatisation dans la salle du oyer du club.	14 754,11	14 754,11	100,00%	
SPORTIF	Perc des sports	Installation du complexe du dojo utilisé au parc des sports.	13 294,00	13 294,00	100,00%	
SPORTIF	Perc des sports	Formation et installation d'un jeu (échiquier) au parc des sports.	13 886,00	13 886,00	100,00%	
SPORTIF	Terrain de foot	Etude pour la création d'un terrain de football synthétique.	20 989,80	20 989,80	100,00%	
CULTUREL	Salle polyvalente	réalisation du pontage, de la vérification en verre dans la salle polyvalente	20 454,00	20 454,00	100,00%	
CULTUREL	Mazzarini	réfection de la mezzanine incluant l'installation d'une cuve en peinture époxydique et époxyde d'ether murs, ainsi que la pose d'un parquet dans la salle de spectacle de la mezzanine.	51 253,20	51 253,20	100,00%	
INFRASTRUCTURE URBAINE	Rue Gideau et Quai	Installation d'un mur de soutènement et mur en place de verre vitrée sur le quai du Gideau et du Quai prolongement le quai du Gideau.	26 936,40	26 936,40	100,00%	
INFRASTRUCTURE URBAINE	Gymnase Catherinoyer - souterrain parc arctique parvis	Installation d'un escalier intérieur pour trois étages, avec un accès à l'escalier extérieur. Le nouveau escalier sera relié à la partie de l'ancien palier près de l'entrée de l'escalier de l'ancien palier en entrée rouge de l'allée André Viennet, suite à son abattissement.	30 217,32	30 217,32	100,00%	
SOCIAL	Centre Communautaire d'action Sociale	Subvention au CCAS	46 000,00	46 000,00	100,00%	
ÉGAGEMENT CITIFI	Centre Ville	Chaque année, la municipalité organise une fête communale qui attire un large public, composée à la fois de résidents locaux et de visiteurs venant des villes voisines. Cette manifestation offre une diversité d'activités divertissantes adaptées à tous les âges, incluant des spectacles musicaux et une sélection de stands où les participants peuvent se rencontrer et se divertir.	20 473,08	10 765,38	78,52%	
CULTUREL	Diverses associations	Subventions versées aux associations culturelles	14 170,00	14 170,00	100,00%	
SPORTIF	Diverses associations	Subventions versées aux associations sportives	43 170,00	43 170,00	100,00%	
			597 227,70	653 111,00		